

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures trente,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 24 juin 2017

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

**Membres absents excusés :** Mme Marie-Laure FELIX (procuration donnée à M. Raymond DESILLE), Mme Françoise BOINOT, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD, M. Olivier MURZEAU (procuration donnée à M. Gilles RAMBEAU pour le vote de la délibération : Projet de cession de l'immeuble 1 rue du Stade).

**Membre absent :** M. Antoine RAMBEAU,

**Secrétaire de séance :** Mme Janie ROLAND-TUFFET

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
  - Constitution de servitudes sur Chemin Ruraux de Puyravault pour le projet d'énergie éolienne de Chambon Puyravault \*.
  - Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnité (Messieurs ARSICAUD Eric et MONGET Jean-Louis).
  - Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public et détermination des seuils de poursuites.
  - Renouvellement du contrat CONVIVIO, prestataire pour le portage des repas à la cantine scolaire.
  - Déclaration d'intention d'aliéner.
  - Demande de subvention auprès du département pour l'aménagement d'un espace loisirs avec terrain de pétanque à Blameré.
  - Trame verte et bleue : projet d'aménagement d'un sentier découverte et création d'une mare.
  - Décision sur le devenir du logement, 1 rue du Stade
  - Compte-rendu commission « urbanisme et fêtes et cérémonie ».
  - Compte-rendu du conseil d'école.
  - Subvention accordée à l'USAP
  - Divers (agenda).
- PJ : \*Note explicative de synthèse concernant l'utilisation de chemins propriété de votre commune.

Début de la séance : 20 heures 40

Monsieur le maire remercie les membres du conseil pour leur présence et investissement lors des élections.

Et au cours de la séance, le conseil municipal :

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 mai 2017.
- Le conseil municipal excepté M. Gilles RAMBEAU, qui a quitté la salle des réunions et n'a pris part ni au débat, ni au vote, donne pouvoir au Maire pour signer la Convention avec la société SAS FERME EOLIENNE DE CHAMBON ET PUYRAVAULT sise à Paris, pour l'utilisation des chemins et tous autres documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, de sa construction à son démantèlement. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par le Préfet de Charente-Maritime.

- décide, à l'unanimité, de ne pas accorder d'indemnité de conseil à Monsieur MONGET Jean-Louis, receveur municipal, en intérim, du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 mars 2017.

- Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et une abstention, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, à Monsieur Eric ARSICAUD, receveur Municipal.

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies et de fixer le seuil d'émission des titres de recettes et les seuils d'engagement de poursuites effectuées par le receveur communautaire à :

- ✓ saisie vente : 150 €
- ✓ ouverture forcée des portes : 200 €
- ✓ Ventes : 500 €

- décide de renouveler le contrat avec CONVIVIO PRO (prix du repas scolaire à 2,48 € TTC pour l'année scolaire 2017-2018).

- Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner le bien de M. Jean RAMBEAU cadastré A244, A245, A246, A254 et A688 d'une superficie totale de 1 717 m<sup>2</sup> et situé 1, chemin de la Fontaine. Les parcelles cadastrées A688 et A254 sont à l'intérieur du périmètre de préemption urbain. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime, une aide financière pour la création d'un espace loisirs avec un terrain de pétanque à l'espace du Ruisseau à Blameré. Et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département	25 %	1 090,50 €
- Fonds propres	75 %	3 271,50 €

TOTAL HT		4 362,00 €
----------	--	------------

- Trame verte et bleue : Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement d'un sentier découverte dans le village de Puyravault et la création de mares sur Blameré peuvent être créés par le réseau Trame verte et bleue contribuant ainsi à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

- Le Conseil municipal avec 9 Voix pour 1 Voix contre (M. Gérard ALAIRE) 0 Abstention décide de mettre en vente le bien immobilier (logement et constructions annexes (ancienne classe, 2 garages et préau)) situé 1 rue du Stade à Puyravault, au prix de 98 000 € (suivant les estimations des professionnels contactés).

- Compte-rendu commission urbanisme : Monsieur le Maire résume la réunion du PLUiH qui a eu lieu le 18 mai dernier à la Communauté de Communes Aunis Sud.

- Compte-rendu groupe de travail « fêtes et cérémonie » : la municipalité a le plaisir d'inviter la population à une soirée conviviale le 13 juillet sur le parking de la salle des fêtes.

Au programme :

à partir de 19h30 : accueil espace buvette (la recette sera entièrement reversée à la coopérative scolaire)

21 h restauration : apéritif, repas (melon, rôti de porc accompagné de mojhettes, salade, fromage, tartelette aux fruits, café)

*Attention places limitées à 150. Prix du repas 5 € pour les habitants de la commune de plus de 12 ans et 10 € pour invités hors commune de plus de 15ans.*

22h30 Soirée dansante.

- Compte-rendu du conseil d'école : Mme Annick BOINOT donne les effectifs de la rentrée scolaire 2017/2018 :

A Puyravault : 21 petites sections, 14 moyennes sections et 16 grandes sections soit 51 enfants.

A Vouhé : 12 CP, 19 CE1, 26 CE2, 19 CM1 et 9 CM2 soit 85 enfants.

136 enfants sur le RPI.

Compte-rendu affiché dans les panneaux d'affichage de l'école.

- Le conseil municipal avec 7 Voix pour                      0 Voix contre                      2 Abstentions (M. Gilles RAMBEAU, co-président de l'USAP et Mme Annie JAUNAS) décide de ne pas verser la subvention accordée par la délibération n° 030-2017.

- Divers :

✓ Monsieur le Maire informe que la DETR pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux (Mairie et salle polyvalente) nous a été accordée pour 15 953 €.

✓ La fête intervillage aura lieu à saint-Germain de-Marencennes le 9 juillet prochain.

✓ Il va être installé à la mairie des sous-compteurs électriques pour différencier la mairie, les ateliers et le foot pour un coût de 951,54 € TTC.

✓ M. Guillaume FRICHE va effectuer des travaux d'entretien en juillet et août sur notre commune.

✓ Le conseil municipal accepte de vendre à l'administré intéressé le meuble-bibliothèque pour 50 €.

Levée de séance : 23 heures 15

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 04 juillet 2017.**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

